

Nos réf : DU-rép-2025-LR

Pôle territoires

Service aménagement

Secrétariat : 02 31 70 25 20

amenagement@calvados.chambagri.fr

Dossier suivi par Louna ROBIC

Siège Social

6 avenue de Dubna

CS 90218

14209 Hérouville-Saint-Clair cedex

Tél. 02 31 70 25 25

accueil14@normandie.chambagri.fr

Antenne d'ifs

Bâtiment D

400 Boulevard Charles Cros

ZA Object'ifs Sud Green Park

14123 Ifs

Tél. 02 31 53 55 00

ifs@normandie.chambagri.fr

Antenne de Bayeux

ZAC - Route de Caen

14400 Bayeux

Tél. 02 31 51 66 33

bayeux@normandie.chambagri.fr

Antenne de Vire

201 rue de la Douïté

14500 Vire

Tél. 02 31 68 11 16

vire@normandie.chambagri.fr

Antenne de Lisieux

Pôle d'Activités de Glatigny

70 rue Guillonnet

14100 Lisieux

Tél. 02 31 31 31 85

lisieux@normandie.chambagri.fr

Communauté de Communes

Bayeux Intercom

Monsieur le Président

4 Place Gauquelin Despallières

CS 62070

14406 BAYEUX cedex

Hérouville St Clair, le 03 octobre 2025

Objet : PLUI BAYEUX INTERCOM – Avis Modification N°7

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 23 juillet 2025, vous nous avez fait parvenir le dossier complété du 10 mars 2025 du projet de modification n°7, du PLUi de votre Communauté de Communes. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

Compte tenu des éléments fournis, nous n'avons pas de remarques complémentaires. Nous confirmons que notre avis de mai 2025 reste valable et doit être pris en considération.

À titre de rappel, notre avis datant de mai 2025 comprend les éléments ci-dessous.

« Le dossier de modification porte sur les OAP et le règlement de deux secteurs à réaménager/aménager, dans les tissus urbains de Bayeux et de Saint-Vigor-le-Grand. Il est également question de créer ou de modifier des emplacements réservés, en faveur de la mise en œuvre du schéma cyclable réfléchi à l'échelle de la Communauté de Communes. Enfin, il est envisagé la suppression d'un STECAL At et l'étoilage d'une construction.

Parmi ces différents points, nous n'avons qu'une seule remarque à formuler. Cette dernière concerne la création de l'emplacement réservé VIG12, pour la réalisation d'une voie cyclable le long de la route d'Esquay-sur-Seulles. En effet, l'emplacement réservé en question est délimité pour 2090 m², sur des surfaces qui semblent valorisées par l'agriculture. Nous attirons votre attention afin que les entrées et les sorties de champs soient bien prises en compte dans l'aménagement qui sera réalisé.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis favorable** sur le dossier de modification n°7, **sous réserve de la prise en compte de notre remarque.** »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président

Jean-Yves HEURTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr

